



L'unité de traitement de l'eau est terminée et les essais en cours.

Devant les problèmes récurrents de présence de fer et de manganèse, le comité syndical, a décidé la **construction d'une unité de traitement de l'eau** qui permettra de **diminuer** fortement les concentrations de **fer** et de **manganèse** présents dans notre eau.

Elle est issue des puits de captage situés sur la commune de Foissiat qui alimentent les châteaux d'eau de Foissiat et Jayat. Elle permettra également de **limiter le calcaire** dans les canalisations par un traitement de décarbonatation. Les travaux se poursuivent, avec un peu de retard et devraient se terminer en octobre.

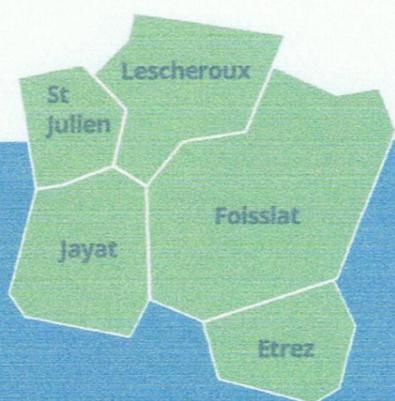
Ce projet de 1 950 000 euros auxquels s'ajoutent les frais d'étude, de maîtrise d'œuvre, d'étude de sols, de sécurité, peut se réaliser grâce aux subventions de l'Etat, par la Préfecture, du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau, pour un montant, à ce jour, de 1 625 985 euros, un prêt complète les subventions.

Le chantier, après appel d'offre national, a été attribué aux entreprises groupées, SAUR et Lussiana qui ont fait appel à des sous-traitants, dont plusieurs entreprises locales.

L'équipement de 80 panneaux voltaïques va permettre une production de 20 000 KW/H.



Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau de la Moyenne Reyssouze est formé des communes de Foissiat, Etrez, Jayat, Lescheroux et Saint Julien/Reyssouze.



Les abonnés possédant un adoucisseur devront adapter les réglages de leurs appareils. La dureté de l'eau passera de **35 °F à 23** et l'alcalinité de **32 à 20 °F**.

Le prix de l'eau,

le plus bas des syndicats des eaux de la région, va être ajusté sur deux exercices et le montant fixé en fonction de l'ensemble des subventions acquises. Le prix actuel, pour une consommation de 120 m³ par an, est de 1,72€ TTC les 1 000 litres ou le m³, soit



Le prix moyen de l'eau dans la partie Bresse, Dombes, Val de Saône, est de 2,02 € TTC les 1 000 litres.



Cette unité de traitement sera exploitée par la **SOGEDO**, qui a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la **permanence du service 24 h/24 et 7 jours sur 7**.